

Ce bulletin d'information, bi-mensuel pendant la campagne feux de forêt d'été, s'inscrit dans le cadre de l'assistance météorologique aux incendies de forêt en zone méditerranéenne. Il est destiné aux services chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt. Les éléments présentés font exclusivement référence à des indices de sécheresse utilisés pour l'analyse du danger météorologique d'incendies, tels que indices de sécheresse IH et IS de la méthode IFM, et réserve en eau Thornthwaite. Des renseignements sur ces indices sont disponibles dans la notice diffusée avec l'ordre de service feux de forêt, ainsi que sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Ce bulletin d'information est également disponible sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Pour toute information complémentaire, contacter l'antenne de Valabre au 04 42 94 94 36 ou par email à antenne-valabre@meteo.fr

Bilan de l'état de sécheresse feux de forêt au 1 août 2004 dans le Sud-Est de la France

Le mois de juillet a été très sec. Les pluies sont partout déficitaires.

En Lozère, sur le plateau ardéchois, les Pyrénées et la montagne corse, le cumul mensuel des pluies varie entre 50 et 70% de la normale.

Ailleurs, on relève seulement de 10% à 30% de la normale, voire de 0 à 6% au voisinage de la vallée du Rhône (26, 84, 13, 30) et en Corse. Ces rapports à la normale excessivement bas correspondent à des pluies insignifiantes (0 à 3mm).

Le mois de juillet a donc été très desséchant, d'autant plus que les températures, après une première quinzaine plutôt fraîche, ont retrouvé en deuxième quinzaine un niveau très élevé.

Le dessèchement déjà très fort constaté dans le bulletin d'analyse du 15/7/04 s'est donc accentué en deuxième quinzaine.

1. Elements statistiques - Réserve en eau du sol au 1/8/04 (à 8 h)

Période de référence : 1968-2003 (1992-2003 pour les zones présentant *)

Les valeurs présentées dans le tableau suivant sont exprimées en millimètres.

zone climatique	1/8/2003	1/8/2004	moyenne 68-03	valeurs les plus basses de 1968 à 2003 pour un 1 ^{er} août	
Pyrénées-Orientales	37	35	47	18 1983	19 1998
Languedoc occidental	28	23	53	21 1989	25 1986
Bas Languedoc	13	16	34	13 2003	15 1989
Plateaux Massif Central	61	52	84	-	-
Cévennes	46	24	62	31 1989	32 1995
Bas Rhône	17	13	41	14 1989	17 2003
Moyenne vallée du Rhône	34	16	58	-	-
Provence littorale	11	14	25	9 1989	11 2003
Haute-Provence	16	19	52	16 2003	17 1970
Hautes-Alpes	34	31	75	34 2003	43 1984
Alpes du Sud	46	48	77	43 1984-98	46 2003
Côte d'Azur	11	27	33	11 2003	19 1989
Corse occidentale	7	25	29	7 2003	16 1998
Corse orientale	8	17	27	8 2003	14 1985
Montagne corse	22	42	50	-	-

Toutes les zones présentent une réserve inférieure à la moyenne, avec :

- un déficit faible : Côte d'Azur, Corse occidentale
- un déficit modéré : Pyrénées Orientales, Corse orientale, Montagne Corse
- un déficit très fort : Languedoc occidental, Bas Languedoc, Plateaux du Massif Central, Cévennes, Bas Rhône, Moyenne vallée du Rhône, Provence littorale, Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes du Sud.

Pour un 1^{er} août, l'année 2004 est la plus sèche depuis 1968 dans les Cévennes, en vallée du Rhône et dans les Hautes Alpes.

Les records en vigueur, datant le plus souvent de 1989 et 2003, sont approchés en Languedoc occidental, Bas Languedoc, Provence littorale, Haute Provence et Alpes du Sud.

Comparaison avec le 1^{er} Aout 2003 :

Les réserves de 2004 sont supérieures à celles de 2003 sur la Côte d'Azur et en Corse. Ailleurs, on est en dessous des valeurs de 2003, ou tout au plus en valeurs équivalentes en Bas Languedoc, Provence littorale et Haute Provence.

2. Etude de la sensibilité au feu au 1 août 2004 à 14h légales (à partir des indices de sécheresse Ih et Is)

Avec l'absence de précipitations, le niveau de sensibilité a évolué très défavorablement depuis le dernier bulletin du 15/7/04. A cette dernière date, seules 2 zones feux de forêt présentaient un état de sécheresse qualifié d'extrême. Il s'agissait de 2 zones des Bouches-du-Rhône, Etang de Berre-Côte Bleue et du Salonais.

Au 1 août 2004, sur les 114 zones existant, 46 zones présentent une sécheresse qualifiée d'extrême et 40 autres zones sont dans une situation de sécheresse importante.

• Zones à dessèchement extrême, qualifiées d'extrêmement vulnérables au feu :

D'ouest en est :

Relief 34 - Est 30 - 07 sauf plateau - 26 - 84 - 13 - 83 sauf Canjuers et Esterel - 04 - 05 sauf Queyras et Champsaur - 2B Cap Corse.

Des feux importants sont susceptibles de se déclarer en toutes conditions, sauf par humidité élevée. Les conditions de sécheresse sont réunies pour de très grands feux. Feux catastrophes possibles par vent modéré ou fort.

• Zones à dessèchement fort, qualifiées de très vulnérables au feu :

D'ouest en est :

66 sauf Cerdagne et Capcir - 11 sauf Montagne Noire et plateau de Sault - 34 sauf relief - ouest 30 - 48 - 83 Canjuers et Esterel - 05 Champsaur - 06 ouest - 2A sauf moyen pays sud - 2B sauf Cap Corse.

Des feux importants sont susceptibles de se déclarer en toutes conditions, sauf par humidité élevée. De grands feux sont possibles par vent fort, voire aussi par vent modéré et températures élevées.

• Zones à dessèchement modéré, qualifiées de légèrement vulnérables au feu :

D'ouest en est :

66 Cerdagne et Capcir - 11 Montagne Noire et Plateau de sault - 05 Queyras - 06 est et montagne - 2A moyen pays sud.

La sensibilité au feu est modérée. Elle se traduira surtout par vent fort et humidité basse.

Quelques références historiques :

- **04** : Les conditions actuelles de sécheresse dépassent celles des grands feux recensés. La sécheresse profonde (I S 700 à 750) est équivalente à celle de 2003. La sécheresse superficielle est extrêmement forte sur l'ouest et le sud du département (I H entre 300 et 330), plus élevée qu'en 2003.
- **05** : Les conditions actuelles de sécheresse dépassent celles des grands feux recensés. La sécheresse profonde (I S 733 à Embrun) est la plus forte depuis 20 ans.

- **06** :La situation s'aggrave à l'ouest d'Antibes. Avec des valeurs d'IH/IS de 150/630 à Mandelieu ou 176/600 à Mouans-Sartoux, la sécheresse est du même ordre que celles du feu de Mandelieu du 31/7/1985 (1626 ha) ou du feu de Grasse du 12/8/1986 (443 ha).
- **07** :La sécheresse profonde (IS entre 600 et 700) est du même ordre que celle des feux importants du département, notamment le feu de Lafarre du 10/8/2003 (1346 ha) ou celui de Villevocance du 20/8/2000 (898 ha). Le dessèchement superficiel est de plus très fort dans le Piémont, le Bas Vivarais et vers la vallée du Rhône.
- **11** :Sécheresse plus intense qu'en 2003 dans l'intérieur, un peu moins forte sur le littoral.
- **13** :Le feu récent de Velaux du 24/7/04 (2000 ha) illustre bien la gravité de la situation. La sécheresse est sensiblement équivalente à celle de début août 1986 ou de mi août 1979, ou encore de début août 1989, période où ont eu lieu des feux dramatiques.
- **26** : Les conditions actuelles de sécheresse dépassent celles des grands feux recensés, et bien largement celles de 2003.
- **2A** : Sur le littoral ouest et le moyen pays nord, les conditions de dessèchement (IH entre 180 et 250, IS entre 580 et 630) sont maintenant à prendre au sérieux. Les feux du 26/7/1983 (Pilacanal 5000 ha et Serra di Ferro 4400 ha) ont eu lieu dans des conditions similaires.
- **2B** : Dans le Cap Corse, la sécheresse est plus forte que lors du feu de Santa Maria di Lota du 26/8/2003 (4378 ha). Sur la côte orientale, la sécheresse profonde commence à approcher de celles des grands feux recensés dans ce secteur.
- **30** : Dans les zones de basse altitude, avec un dessèchement profond très fort (IS entre 700 et 800) et un dessèchement superficiel extrêmement fort (IH 220 à 400), le niveau de sécheresse des grands feux est atteint. Pour référence : le feu de Poulx du 2/8/1989 (1010 ha) IH/IS 227/807. Les valeurs extrêmes atteintes par l'IH sur les Garrigues Nimoises (IH 400) illustrent certainement une sensibilité exceptionnelle des zones de garrigue. Dans les Cévennes, la sécheresse approche maintenant celle du feu de Saint-Etienne Vallée Française 48 du 10/8/2003 (650 ha).
- **34** : La seule année comparable, avec à la fois un dessèchement superficiel et profond très fort, est 2003. La situation actuelle est similaire à celle de début août 2003.
- **48** :La sécheresse est comparable à celle de 2003, à la même période. Plusieurs feux très importants, supérieurs à 1000 ha, avaient eu lieu début août 2003 sur les Causses et dans les Cévennes.
- **66** :Sécheresse très légèrement supérieure à celle de 2003, mais ne présentant pas de caractère exceptionnel.
- **83** :Dans les Maures, le dessèchement profond est supérieur à celui des feux de Vidauban de juillet 2003 (6744 ha le 17/7/03 et 5646 ha le 28/7/03. Sur l'ensemble du département, y compris l'Esterel et Canjuers, la sécheresse est celle des grands feux.
- **84** : La sécheresse est comparable à 1989 et bien supérieure à celle observée sur les grands feux du département. On notera les valeurs extrêmes atteintes par le dessèchement superficiel (IH entre 380 et 415) sur le sud du département et le Comtat.

Fin du bulletin d'analyse du 1^{er} août 2004.
Prochain bulletin le 16 août 2004.